CNAS

Documents à envoyer à :
CNAS
TSA 70042
27091 EVREUX CEDEX 9

2025

Effacer les données

Demande de prestations

AIDE PRÉCARITÉ ÉNERGIE

Pour un traitement optimisé de votre demande, remplir toutes les zones en majuscules et en noir.
Ne pas agrafer, ni scotcher les pièces jointes.

DEMANDE EN LIGNE POSSIBLE

N° de BÉNÉFICIAIRE

Les informations suivantes sont à renseigner **OBLIGATOIREMENT :**

Organisme ou employeur adhérent **Département**

Nom

Nom de naissance

Prénom **Datedenaissance** / /

Adresse actuelle

CP **Ville**

Adresse courriel : **et/ou Portable**

Situation familiale (en cas de changement, joindre un justificatif) :

☐ Célibataire ☐ Concubin(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Marié(e) ☐ Séparé(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(ve) depuis le / /

Votre conjoint(e), votre concubin(e) ou la personne à laquelle vous êtes lié(e) par un Pacs :

Nom Prénom

Date de naissance / / Est-il (elle) bénéficiaire du CNAS ? ☐ OUI ☐ NON N° de bénéficiaire

Organisme ou employeur adhérent

Vos enfants à charge ou ceux de votre conjoint(e), concubin(e) ou personne à laquelle vous êtes lié(e) par un Pacs, **s'ils vivent sous votre toit de façon permanente ou en garde alternée ou partagée :**

Nom ..... Prénom ..... Date de naissance Enfant du conjoint ☐

Nom ..... Prénom ..... Date de naissance Enfant du conjoint ☐

Nom ..... Prénom ..... Date de naissance Enfant du conjoint ☐

Nom ..... Prénom ..... Date de naissance Enfant du conjoint ☐

Les informations recueillies sur ce formulaire seront traitées par le CNAS, responsable du traitement, pour examiner votre demande et l'enregistrer dans votre compte CNAS. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, vous pouvez consulter la rubrique « Protection des données personnelles » dans le pied de page de notre site Internet «https://www.cnas.fr (rubrique accessible après connexion à votre compte en ligne) ou adresser votre demande par voie postale accompagnée d'un justificatif d'identité à l'adresse : CNAS – Service protection des données - 3 rue Gustave Eiffel - CS 30406 – 78284 GUYANCOURT Cedex.

Le CNAS se réserve le droit de demander les justificatifs originaux, et de procéder à des vérifications supplémentaires.

Cochez cette case uniquement en cas d'arrêt maladie ou si vous percevez une pension d'invalidité :

☐ *En soumettant ce formulaire, j'autorise le CNAS à traiter des données de santé à caractère personnel justifiant mon éligibilité à cette offre de prestation.*

Joindre un RIB à votre nom avec BIC et IBAN.

Le CNAS se dégage de toute responsabilité en cas d'erreur de transmission de RIB.

Date / /

Les conditions d'application sont celles en vigueur à la date de réception du dossier
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées sur ce formulaire.

Signature

Attention : vous disposez d'un délai de **6 mois** à compter de la date de l'événement pour faire votre demande. Passé ce délai, celle-ci sera refusée.

AIDE PRÉCARITÉ ÉNERGIE

- Cette prestation ne peut être répétitive, c'est-à-dire qu'un bénéficiaire ne peut de nouveau être aidé dans un délai de 2 ans.
- Votre foyer doit disposer de ressources modestes. Pour apprécier les ressources disponibles par jour, une moyenne économique est calculée avec les pièces et les renseignements fournis et analysée par le CNAS.

Complétez ce cadre :

Pour des raisons de confidentialité et de protection des données personnelles, les informations que vous y inscrivez doivent être PERTINENTES au regard du contexte. Elles ne doivent comporter ni appréciations subjectives, ni faire apparaître directement ou indirectement des données de santé.

- Exposez brièvement votre situation et précisez l'événement à l'origine de vos difficultés :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Le secours CNAS est versé en faveur d'un créancier, indiquez nous OBLIGATOIREMENT la facture du fournisseur d'énergie à régler en priorité

..... – .....

..... – .....

..... – .....

- Avez-vous sollicité d'autres organismes ? ☐ Oui ☐ Non

Lesquels ? .....

.....

.....

.....

En vous aidant des justificatifs à joindre OBLIGATOIREMENT au dossier (voir page 4), complétez ce budget mensuel :

Votre correspondant se tient à votre disposition pour vous accompagner dans la constitution de votre dossier.

RESSOURCES	Salaire bénéficiaire (moyenne des deux derniers mois)	, €
	Salaire conjoint (moyenne des deux derniers mois)	, €
	Autres (pension alimentaire perçue, pension invalidité, pension de retraite, bilan comptable, indemnités chômage, indemnités journalières…)	, €
	Prestations familiales	, €
	TOTAL DES RESSOURCES	, €
DÉPENSES	Loyer et charges	, €
	Prêt immobilier et charges copropriété	, €
	Impôts (revenus+fonciers)	, €
	Pension alimentaire versée	, €
	TOTAL DES DÉPENSES	, €
AUTRES CRÉDITS		, €
		, €
		, €
		, €
	TOTAL DES CRÉDITS	, €
PLAN D'APUREMENT* des dettes effectives (si échéancier supérieur à 3 mois) ou plan définitif de surendettement établi par la Banque de France		, €
		, €
		, €
		, €
	TOTAL APUREMENT	, €

* Accord amiable conclu entre une personne et un créancier, afin d'échelonner le paiement d'une dette

PIÈCES À JOINDRE* :

- [ ] Tous les volets de l'avis de situation déclarative à l'impôt 2024 (revenus 2023) du foyer
- [ ] Avis de taxe foncière 2024
- [ ] Vos 2 derniers bulletins de salaire (en cas de maladie avec baisse des ressources, joindre le justificatif des indemnisations + l'arrêté du passage à demi-traitement de la collectivité et l'attestation de l'organisme de prévoyance indiquant le versement ou non d'un maintien de salaire)
- [ ] 2 derniers bulletins de salaire de votre conjoint(e), de votre concubin (e) ou de la personne liée avec vous par un Pacs
- [ ] Justificatifs du dernier avis de versement de toutes autres ressources imposables ou non de votre foyer : prestations familiales, pension d'invalidité, rente accident du travail…
- [ ] Pour vos enfants à partir de 17 ans : certificat de scolarité et/ou justificatifs de ressources (2 derniers bulletins de salaire, avis de paiement ou de non-paiement de Pôle emploi)
- [ ] Pièces justificatives de la dette d'énergie
- [ ] Pièces justificatives des dernières dépenses (factures ou échéanciers) : loyer/prêt immobilier/charges de copropriété, pension alimentaire versée ou perçue, échéanciers de crédits, plan d'apurement de dettes (supérieur à 3 mois) et/ou plan de surendettement établi par la Banque de France
  Attention : les relevés bancaires seuls ne peuvent servir de justificatif.
- [ ] Justificatif du plan d'apurement de la dette d'énergie mis en place **ou** la notification d'une aide allouée p our aider à résorber la dette d'énergie par un autre organisme (F.S.L, CCAS, etc…)
- [ ] Facultatif : une évaluation sociale établie par l'assistante sociale de votre collectivité ou de tout autre travailleur social de votre choix

* Tous les documents doivent être nominatifs

CONSEIL



Cochez les pièces jointes au fur et à mesure de la constitution de votre dossier.

Tout dossier incomplet ne pourra être traité et entraînera des demandes de pièces complémentaires, retardant la décision d'octroi du secours précarité énergie.

Consultez la notice explicative sur cnas.fr ou rapprochez-vous de votre correspondant.